



Bruxelles, le 26 novembre 2018
(OR. en)

14553/18

DEVGEN 220
SUSTDEV 16
ACP 121
RELEX 991

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
en date du:	26 novembre 2018
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	14092/18
Objet:	Version révisée du cadre de résultats de l'UE pour le développement et la coopération internationale - Conclusions du Conseil (26 novembre 2018)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil concernant la version révisée du cadre de résultats de l'UE pour le développement et la coopération internationale, adoptées par le Conseil lors de sa 3654^e session, tenue le 26 novembre 2018.

Conclusions du Conseil sur la version révisée du cadre de résultats de l'UE pour le développement et la coopération internationale

1. Le Conseil rappelle ses conclusions de 2015¹ sur le document de travail des services de la Commission intitulé "Lancer le cadre de résultats de l'UE pour le développement et la coopération internationale", qui était un outil destiné à renforcer la responsabilité, la transparence et la visibilité des politiques de l'UE en matière de développement et de coopération internationale.
2. Le Conseil salue le document de travail des services de la Commission intitulé "A Revised EU International Cooperation and Development Results Framework", qui aligne le cadre de résultats de l'UE sur le nouveau consensus européen pour le développement et sur les objectifs de développement durable figurant dans le programme 2030. Dans ce contexte, il rappelle que l'UE et les États membres se sont engagés à adapter progressivement leurs systèmes d'établissement de rapports dans le domaine du développement et de la coopération internationale dans un souci de cohérence avec le programme 2030, facilitant ainsi l'apprentissage mutuel et la réalisation de nouveaux progrès vers une approche commune permettant de mesurer les résultats de l'UE et de ses États membres. Le Conseil encourage la Commission à promouvoir une approche fondée sur les résultats dans la gestion des interventions financées par l'UE, ce qui passe également par un changement culturel et de comportement.
3. Le Conseil souligne que le cadre de résultats de l'UE devrait constituer tant un outil de communication des résultats qu'un moyen d'améliorer les pratiques de mise en œuvre de la politique de l'UE dans le domaine du développement, renforçant par là l'efficacité et la visibilité de la coopération internationale de l'UE. Par ailleurs, la version révisée du cadre de résultats de l'UE devrait servir à améliorer la transparence et la responsabilité mutuelle avec les pays partenaires, contribuant ainsi à l'adhésion au processus au niveau national et à la promotion de partenariats de développement inclusifs.

¹ Document 9145/15.

4. Le Conseil prend note avec intérêt de la structure à trois niveaux actualisée proposée par la Commission, qui s'articule désormais autour des ODD afin de mesurer les progrès en matière de développement dans les pays partenaires de l'UE (niveau 1), les contributions de l'UE aux progrès en matière de développement dans les pays partenaires de l'UE (niveau 2) et l'intégration des priorités stratégiques (niveau 3).
5. Le Conseil se félicite de l'incorporation des déclarations de résultats pour articuler les objectifs de l'UE en matière de développement et de coopération internationale et salue les efforts déployés en vue d'aligner les indicateurs du cadre de résultats de l'UE sur les indicateurs des ODD qui ont fait l'objet d'un accord aux Nations unies. Le Conseil note par ailleurs avec satisfaction que la version révisée du cadre de résultats de l'UE complète les cadres actuels de suivi et d'établissement de rapports au niveau national.
6. Le Conseil prend acte des résultats obtenus à ce jour, tant en termes de responsabilité accrue que d'apprentissage potentiel à la lumière des quatre cycles de communication des résultats achevés jusqu'ici. Il salue les efforts déployés pour optimiser la valeur et l'utilisation des données existantes en matière de résultats, par exemple à des fins d'évaluation stratégique, comme indiqué dans les conclusions de 2015, et d'établissement des rapports destinés au Forum politique de haut niveau.
7. Conformément au plan d'action sur l'égalité des sexes 2016-2020, le Conseil souligne l'importance que revêt la question de l'égalité des sexes dans le cadre de résultats de l'UE et invite par conséquent la Commission à continuer à communiquer des résultats ventilés par sexe, à renforcer les efforts qu'elle déploie pour assurer une ventilation par d'autres groupes pertinents, comme l'âge, le handicap ou d'autres facteurs de vulnérabilité, et à déterminer s'il y a lieu d'inclure dans l'ensemble des interventions financées par l'UE des indicateurs plus pertinents en matière d'égalité des sexes. Il invite en outre la Commission à faire en sorte que la version révisée du cadre de résultats de l'UE mette davantage l'accent sur l'ODD 5, eu égard à sa nature transversale.
8. Le Conseil salue l'intention de la Commission d'inclure dans les prochains rapports sur les résultats de l'UE les résultats des programmes en cours, outre ceux des programmes achevés. Cela permettra d'optimiser les rapports et constituera une mesure importante en vue d'orienter la prise de décision et d'améliorer l'apprentissage.

9. Le Conseil souligne que les ODD offrent une possibilité unique de renforcer la coordination et d'harmoniser la communication des résultats, notamment pour ce qui concerne le recours aux cadres de résultats des pays partenaires. Il convient d'encourager et de soutenir les efforts déployés par les pays partenaires pour intégrer les ODD dans leurs plans de développement, leurs stratégies, leurs budgets et leurs cadres de résultats nationaux. Il en résultera de meilleures possibilités de coopération et de partenariats efficaces avec l'UE, en particulier grâce aux dialogues politiques fondés sur les ODD. Dans ce contexte, le Conseil souligne qu'il importe d'intensifier les efforts déployés par l'UE pour soutenir le renforcement des capacités statistiques des pays en développement, en vue notamment de suivre efficacement les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des ODD.
10. Le Conseil se félicite de la version révisée du cadre de résultats de l'UE, qu'il considère comme un outil destiné à faciliter le processus conjoint de suivi et d'établissement de rapports par l'UE et par les États membres. Il encourage également les services de la Commission, le SEAE et les États membres à promouvoir davantage le recours aux cadres de résultats conjoints pour faciliter la programmation conjointe, la mise en œuvre conjointe et les dialogues politiques entre l'UE, les États membres et les acteurs concernés dans les pays partenaires.
11. Le Conseil souligne qu'il importe de prendre la version révisée du cadre de résultats de l'UE comme base du suivi des interventions à financer au titre du prochain CFP (2021-2027) et de l'établissement de rapports à ce sujet, en veillant à ce que des données de grande qualité soient disponibles pour mettre en évidence la contribution de l'action extérieure de l'UE à la mise en œuvre des ODD.
12. Le Conseil invite la Commission à inclure une analyse qualitative des résultats dans les futurs rapports sur les résultats de l'UE. Compte tenu des enseignements tirés de la mise en œuvre de la version révisée du cadre de résultats de l'UE, le Conseil invite la Commission à l'actualiser à intervalles réguliers, en tant que de besoin, ainsi que ses indicateurs, afin de maintenir la pertinence, la qualité et la fiabilité de la méthodologie et la lisibilité du cadre de résultats de l'UE.

13. Le Conseil attend avec intérêt la mise en œuvre de la version révisée du cadre de résultats de l'UE et, dans ce contexte, la publication des futurs rapports annuels de la Commission sur la mise en œuvre des instruments de financement de l'action extérieure de l'UE. Le Conseil invite instamment la Commission à faire en sorte que ses rapports soient présentés en temps utile, ce qui signifie que la publication des résultats devrait intervenir au plus tard l'année suivant la collecte des données concernant les résultats.
-